

Le Partenariat pour les produits agricoles de base durables en Afrique

Dix pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre s'engagent en faveur de la production durable de produits agricoles de base en Afrique, avec un nouvel Partenariat signée à la CoP27, le 9 novembre 2022.



“

Il est nécessaire que les gardiens de la forêt, à savoir les gouvernements nationaux et les communautés locales et autochtones, s'approprient et pilotent sur le terrain les solutions apportées qui intègrent la production des matières premières agricoles et les moyens d'existence locaux à la protection des forêts.

L'intégration de ces droits et de cette protection dans les lois et réglementations fournira un cadre propice dans lequel nous pourrons continuer à renforcer les capacités, ouvrant ainsi la voie à de nouveaux investissements à plus grande échelle.

”

Abraham Baffoe

Directeur de Proforest aux niveaux global et Afrique

Table des matières

Introduction	5
Des fondations solides	6
Un modèle bien établi	7
En route vers la CoP27	8
Pourquoi est-ce important ?	10
Commémoration de la signature	12
Profils de pays	
Cameroun	18
République centrafricaine	20
Côte d'Ivoire	22
République Démocratique du Congo	24
Gabon	26
Ghana	28
Liberia	30
Nigeria	32
République du Congo	34
Sierra Leone	36
Observations finales	38
La déclaration	40
Remerciements	44



Introduction

Le Partenariat pour les produits agricoles de base durables en Afrique



La Déclaration du Partenariat pour les produits agricoles de base durables en Afrique constitue un ensemble unique de principes à suivre en vue d'assurer la production responsable de matières premières agricoles en Afrique.

Il place les pays producteurs d'Afrique en première ligne pour définir les principes du développement durable du cacao, du caoutchouc, de l'huile de palme, du café et d'autres produits de base, d'une manière qui protège les moyens de subsistance et les ressources naturelles, y compris les forêts.

Les principes fondateurs suivants constituent la base de la présente déclaration et de l'engagement auquel chaque pays souscrira :

- i. Durabilité (financièrement viable, socialement responsable et écologiquement acceptable) ;
- ii. Bonne gouvernance et gestion saine de nos ressources naturelles ;
- iii. Transparence ;
- iv. Reconnaissance des droits de l'homme et des communautés ;
- v. Collaboration et partenariats ; et
- vi. Partage équitable des bénéfices.

La Déclaration du Partenariat pour des produits agricoles de base durables en Afrique a été signée par dix pays d'Afrique occidentale et centrale lors de la CdP27 à Sharm el Sheikh, le 9 novembre 2022.

Des fondations solides

Un modèle bien établi

Le Partenariat pour des produits agricoles de base durables en Afrique s'appuie sur la "Déclaration de Marrakech pour le développement durable du secteur de l'huile de palme", signée par sept pays africains lors de la CoP22 en 2016, qui a reconnu le rôle du développement des produits agricoles de base en tant que moteur de la déforestation, tout en soulignant le rôle essentiel des forêts et de leur conservation dans la lutte contre le changement climatique.

La Déclaration de Marrakech a été mise en œuvre via l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique (African Palm Oil Initiative, APOI) à laquelle dix pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale participent : le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Libéria, l'État d'Edo (Nigéria), la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo et la Sierra Leone. Ces pays représentent 25 % de la forêt tropicale au niveau mondial et 75 % des forêts d'Afrique.



L'Initiative africaine pour l'huile de palme

Créée en 2015, l'Initiative africaine pour l'huile de palme a réuni les gouvernements de dix pays d'Afrique occidentale et centrale, le secteur privé, des organisations de la société civile, des communautés locales et des peuples autochtones.

LA VISION : Une industrie florissante de l'huile de palme qui crée des emplois et de la richesse pour les communautés locales en intégrant les dimensions environnementales et sociales et en protégeant les abondantes forêts tropicales de la région.

L'APOI a été une véritable plate-forme multipartite et ce dès sa création, ce qui explique en grande partie sa réussite.

Les plates-formes nationales se sont constituées tel qu'elles l'entendaient, et comprennent notamment des gouvernements nationaux, des chefs traditionnels dans l'ouest d'Afrique, des communautés locales et populations autochtones, des bailleurs de fonds, des partenaires techniques, des investisseurs, des producteurs, des fabricants, des négociants, et bien d'autres parties prenantes.

La mise en œuvre est guidée par la plate-forme nationale de chaque pays, qui travaille avec tous les groupes ou forums intéressés, afin de tirer profit des processus existants et de lui conférer une légitimité. La fonction de point focal de chaque plate-forme nationale est assurée par un représentant gouvernemental du ministère compétent. Il s'agit de veiller à ce que le processus soit guidé par des procédures et politiques nationales, tout en facilitant l'implication du gouvernement. Toutefois, les plates-formes demeurent indépendantes et autonomes.

Le processus adopte une approche participative qui concilie les approches ascendante et descendante en termes de processus décisionnel et de recherche de consensus, en faisant participer des représentants de pays africains et pays donateurs, des entreprises productrices et consommatrices, et la société civile, au niveau local et international.



Chronologie et avancées

2012



A été mise en lumière la nécessité de réunir les parties prenantes de sorte à s'assurer que la notion de durabilité a bien été intégrée dans la production de l'huile de palme en Afrique

2014



A été organisée une réunion inaugurale visant à se mettre d'accord sur la stratégie d'une plateforme multipartite pour le développement durable du secteur de l'huile de palme en Afrique

2016



Sept gouvernements africains se sont publiquement engagés à adopter des principes favorisant le développement durable du secteur de l'huile de palme (la Déclaration de Marrakech)

2018



Ont été créées des plates-formes nationales pour l'APOI via la mobilisation de gouvernements, de communautés locales, de la société civile et du secteur privé local

2021



Cinq années d'avancées réalisées depuis la Déclaration de Marrakech ont été partagées lors de la CoP26, et un engagement à inclure d'autres matières premières a été pris

2022



Des pays ont signé le Partenariat pour les matières premières durables en Afrique (Africa Sustainable Commodities Initiative, ASCI) lors de la CoP27 qui s'est tenue en Égypte

2030



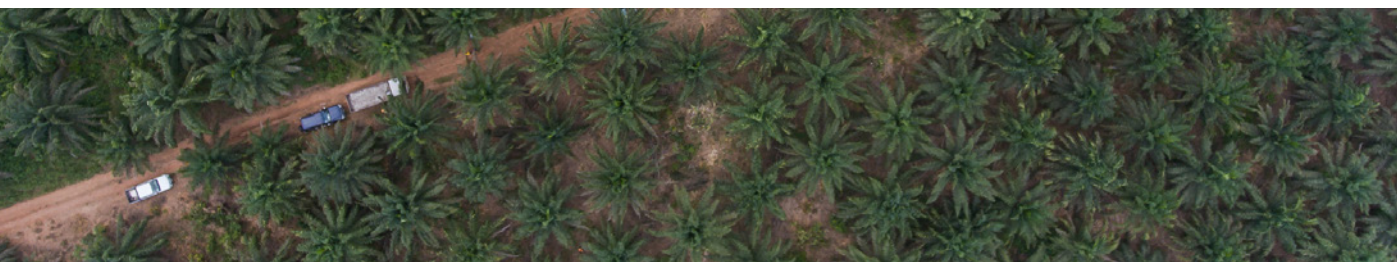
Le Partenariat sera intégralement mis en œuvre dans dix pays et pour plusieurs matières premières, dont l'huile de palme, le cacao et le caoutchouc

Lors de la CoP26 à Glasgow en 2021, les signataires de la Déclaration de Marrakech se sont réunis afin d'apprécier et de partager ces cinq années d'avancées, caractérisées par d'importants progrès tels que la mise en place de cadres légaux pour les droits fonciers, des engagements du secteur privé en matière de restauration, et la réalisation d'investissements en faveur des petits exploitants visant à stimuler la productivité, tout en protégeant les forêts.

Les ministres ont convenu que les problèmes du secteur de l'huile de palme étaient les mêmes que ceux liés à d'autres matières premières, facilitant ainsi la nouvelle étape du Partenariat pour les matières premières durables en Afrique consistant à garantir l'alignement de l'ensemble des secteurs de sorte à obtenir des résultats positifs pour les individus, la nature et le climat.

Les gouvernements ont reconnu le potentiel de croissance de la production d'huile de palme, de cacao et autres matières premières agricoles afin de répondre à l'augmentation de la demande mondiale et de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des moyens d'existence de millions d'Africains, tout en protégeant les forêts tropicales encore existantes.

La diversification de la production alimentaire renforce également la résilience ainsi que la sécurité alimentaire de tous les pays, et aide à contrebalancer les effets du changement climatique. À lui seul, le bassin du Congo peut contenir jusqu'à 30 milliards de tonnes de carbone, l'équivalent de trois ans d'émissions de carburant à l'échelle mondiale ; et ses forêts sont essentielles à la stabilité climatique de la région.



Pourquoi est-ce important ?

POUR LES INDIVIDUS



Au niveau mondial, les forêts créent des emplois et fournissent des moyens d'existence à 1,6 milliard d'individus, dont des populations autochtones.

Le bassin du Congo, occupé depuis plus de 50 000 ans, fournit des denrées alimentaires, de l'eau douce et un abri à plus de 75 millions d'individus, dont près de 150 groupes ethniques. La destruction des forêts fera basculer les communautés les plus vulnérables dans la pauvreté et renforcera l'insécurité alimentaire.

POUR LA NATURE



Les forêts fournissent les trois quarts de l'eau douce de notre planète et abritent 80 % des espèces terrestres, dont des arbres et des animaux. Des espèces menacées, telles que les bonobos, les gorilles des montagnes et les éléphants de forêt, ne sont maintenant présentes que dans les forêts tropicales du Congo.

Toutefois, la croissance des matières premières agricoles, notamment l'huile de palme, le caoutchouc et le cacao, est une cause importante de déforestation ; on estime que cette déforestation a atteint 10 millions d'hectares par an entre 2010 et 2015 (FAO).

POUR LE CLIMAT



Les forêts doivent se trouver au cœur de notre réponse à l'urgence du changement climatique ; elles constituent en effet des technologies naturelles de captage du carbone.

Dans la mesure où elles représentent 30 % de la surface terrestre de la Terre, les forêts absorbent un tiers des gaz à effet de serre émis chaque année. À lui seul, le bassin du Congo peut contenir jusqu'à 30 milliards de tonnes de carbone, l'équivalent de trois ans d'émissions de carburant à l'échelle mondiale. Ses forêts sont essentielles à la stabilité climatique de la région.

Le Partenariat pour les matières premières durables en Afrique constitue un cadre permettant aux gouvernements engagés à concilier impératifs de production agricole et de protection et conservation des forêts.

Les dix pays d'Afrique centrale et occidentale ci-dessous représentent

25%
des forêts tropicales mondiales et plus de **75%**
des forêts africaines :

- Cameroun
- République centrafricaine
- Côte d'Ivoire
- République démocratique du Congo
- Gabon
- Ghana
- Liberia
- Nigeria*
- République du Congo
- Sierra Leone

* L'État d'Edo est un des signataires de l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique. Cette nouvelle déclaration a pour la première fois été signée par le gouvernement du Nigeria, suite au succès des travaux menés dans l'État d'Edo, qui a amené d'autres États à la signer dans le cadre d'un seul et unique mandat fédéral.

Commémoration de la signature

La nouvelle déclaration a été signée lors de la CoP27 de Sharm El Sheikh le mercredi 9 novembre, dans le Pavillon du Ghana avec voisins la Côte d'Ivoire.

Les ministres de dix pays ont chacun présenté une déclaration d'engagement, signe des progrès réalisés et de leur volonté de se tourner vers des perspectives d'avenir.



“ Depuis la CoP22 en 2016, lorsque la Déclaration de Marrakech a été signée, d'importants progrès ont été réalisés. Ces progrès ont été constatés lors de la CoP26 en 2021 au cours de laquelle tous les pays ont montré qu'ils avaient franchi des étapes cruciales pour atteindre l'objectif de développement durable de l'huile de palme. Bon nombre de pays ont reconnu la nécessité de s'attaquer à plusieurs matières premières, et le lancement de l'ASCI constitue un important pas en avant en tant que véritable partenariat multipartite, chaque pays se mobilisant au niveau régional, national et local tout au long du processus ”

Abraham Baffoe

Directeur de Proforest aux niveaux global et Afrique

Mot de Bienvenue :
S.E. Jean-Luc Assi,
Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
Côte d'Ivoire



“ Je tiens à saluer le travail acharné accompli par les dix pays signataires au cours de l'année écoulée pour parvenir à ce stade, ainsi que les contributions des nombreuses parties prenantes qui ont participé à cette initiative.

Il s'agit notamment des communautés, qui sont une partie prenante essentielle de cette initiative; la société civile, qui a été un acteur clé du processus depuis le début; les ONG, qui fournissent une expertise technique et se concentrent sur les questions clés; et le secteur privé, qui est un partenaire clé de la durabilité à long terme de l'industrie.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de regarder en arrière, mais de se tourner vers un avenir de la production agricole en Afrique qui soit bon pour les personnes, la nature et les forêts. ”

Commémoration de la signature

Ouverture :

Jack Hurd

Directeur Exécutif,
Tropical Forest Alliance (TFA)



Lord Zac Goldsmith

Ministre de l'Environnement
international et du Climat au
Royaume-Uni



Signataires

S.E. Pierre Hélé

Ministre de l'Environnement, de
la Protection de la Nature et du
Développement Durable
Cameroun

S.E. Thierry Kamach

Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable
République centrafricaine

S.E. Jean-Luc Assi

Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable
Côte d'Ivoire

S.E. Desire M'Zinga Birihanze

Ministre de l'Agriculture
*République démocratique
du Congo*

S.E. Charles Mve Ellah

Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Gabon

S.E. Yaw Frimpong Addo

Sous-ministre de l'Alimentation
et de l'Agriculture
Ghana

S.E. Jeanine M. Cooper

Ministre de l'Agriculture
Libéria

S.E. Mohammed Abdullahi

Ministre Fédéral de
l'Environnement
Nigéria

S.E. Rosalie Matondo

Ministre de l'Économie Forestière
République du Congo

S.E. Foday M. Jaward

Ministre de l'Environnement
Sierra Leone

Déclarations
de soutien de
chaque pays



Profils de pays - Avancées et engagements

“

L'Initiative pour l'huile de palme en Afrique est un programme qui a véritablement eu des effets bénéfiques pour Partnerships for Forests, et qui témoigne de l'ampleur des résultats que nous pouvons obtenir grâce à la mise en place de partenariats multipartites au niveau local, national et régional. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa transition vers un Partenariat pour les matières premières durables en Afrique.

”

Victoria Wiafe

Responsable régionale,
Partnerships for Forests -
Afrique centrale et occidentale



Cameroun



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Cameroun a intégré les principes de l'APOI dans sa Stratégie nationale pour le développement durable de la filière huile de palme (2021-2030) en cours d'élaboration par le Gouvernement, les entreprises du secteur privé, les associations et coopératives de producteurs et la société civile.

Avancées obtenues par l'APOI



ENGAGEMENT EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS

Le Plan national incarne l'engagement envers les principes d'égalité femmes-hommes, les droits des petits exploitants, les droits des travailleurs, les droits des communautés locales et autochtones et leurs moyens d'existence.

DIALOGUE INTERSECTORIEL

Le Cameroun recherche des investissements pour financer le développement durable de ses filières huile de palme, cacao et caoutchouc en tant que solution unique.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Les principales activités sont les actions en faveur de la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) et l'engagement envers l'interprétation nationale de la norme RSPO.



S.E. Pierre Hélé
Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

“ Suite au processus d'élaboration de la déclaration régionale pour l'initiative des produits agricoles de base durables en Afrique (ASCI), initié à la 26ème Conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur la Lutte contre les Changements Climatiques (COP26-Glasgow, 2021),

Je me félicite des efforts faits par le Cameroun dans le cadre de la mise en œuvre de la Plateforme Nationale pour l'Huile de Palme Durable et de la révision de la Déclaration de Marrakech sur l'huile de palme durable en Afrique.

Y faisant suite, j'ai l'honneur de confirmer le soutien du Cameroun pour cette nouvelle déclaration qui intègre d'autres produits agricoles de base durables, et qui est conforme aux options stratégiques du gouvernement camerounais en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques. Cela participe également au respect de nos engagements internationaux en matière de conservation de la biodiversité et à la prise en compte du bien-être des communautés locales et autochtones.

Je vous rassure que l'autorité en charge de l'Environnement de la Délégation du Cameroun à la Cop27 pourra parapher l'engagement du Cameroun pour cette déclaration.

”

République Centrafricaine

DURABILITÉ

Des actions sont menées pour pérenniser la plateforme nationale par le biais d'un appui technique et d'un financement de l'Agence belge de développement pour la mise en place de l'Association interprofessionnelle de la filière palmier à huile

Avancées obtenues par l'APOI

LES PETITS EXPLOITANTS AU CENTRE DE L'ATTENTION

L'Association interprofessionnelle réunira toutes les associations, les coopératives et le secteur privé pour collaborer avec les petits exploitants, avec le soutien du Gouvernement.

CONTRIBUTION TECHNIQUE DE LA FILIÈRE

Une collaboration entre la plateforme nationale et l'entreprise Palme d'Or permettra de former les planteurs aux bonnes pratiques de gestion et aux principes HCV-HCS (haute valeur de conservation, hauts stocks de carbone).

DURABILITÉ À LONG TERME

Sous la direction du Ministre de l'agriculture, la RCA s'attache à nouer des alliances stratégiques afin de pouvoir passer de la création de principes et de plans à leur mise en œuvre à long terme et à la protection des ressources.



S.E. Thierry Kamach
Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable



“ *Mon pays dispose d'un énorme potentiel agroéconomique, dont la concrétisation est indispensable pour améliorer les moyens d'existence et les conditions de vie de millions de Centrafricaines et de Centrafricains. Nous sommes déterminés à faire en sorte que cette nouvelle production n'entraîne pas de déforestation. Nous nous sommes engagés à garantir l'application des principes de production durable et à mettre l'accent sur la mise en œuvre et l'action. Nous nous sommes de plus, engagés à mettre en place notre processus avec l'Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile qui assure les fonctions de secrétariat de l'APOI, le gouvernement prenant quant à lui en charge l'orientation stratégique.*

À présent, nous nous engageons à nous appuyer sur cette base et à faire appel en plus à un soutien et des capacités professionnels pour le Partenariat pour les produits agricoles de base durables en Afrique. Nous pouvons donc continuer à mobiliser des associations, des coopératives et le secteur privé afin d'engager des discussions constructives et, surtout, à prendre des mesures et à procéder à leur mise en œuvre en toute sécurité et de manière durable.



Côte d'Ivoire

L'APPROCHE « PAYSAGE »

La Côte d'Ivoire concilie le développement durable de l'huile de palme et du cacao (premier producteur mondial, 40 % des recettes d'exportation nationales).

▶ 2ème plus grand producteur d'Afrique

▶ 2m d'Ivoiriens (10 % de la population)

Avancées obtenues par l'APOI



MOBILISATION DES POPULATIONS LOCALES

Dans le cadre de l'APOI, l'Association villageoise d'épargne et de crédit a été créée pour assurer la représentation et la mobilisation au niveau des communautés locales.

LUTTE CONTRE LES PROBLÈMES DANS LE PAYSAGE EN MATIÈRE D'APPROCHE HCV, HCS ET CLIP

D'importantes questions sont abordées par les partenaires à l'échelle du paysage : conservation des forêts et de la faune sauvage, égalité femmes-hommes, formation et certification des petits exploitants. Suite à la formation organisée par Proforest et financée par IKI à San-Pédro, les parties ont pu comprendre l'importance de la définition des actions liées aux approches HCV, HCS et CLIP (consentement libre, informé et préalable).

ZÉRO DÉFORESTATION

En 2016, la Côte d'Ivoire a signé un accord « Agriculture zéro déforestation » avec REDD+, entériné par l'accord de Paris pour réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

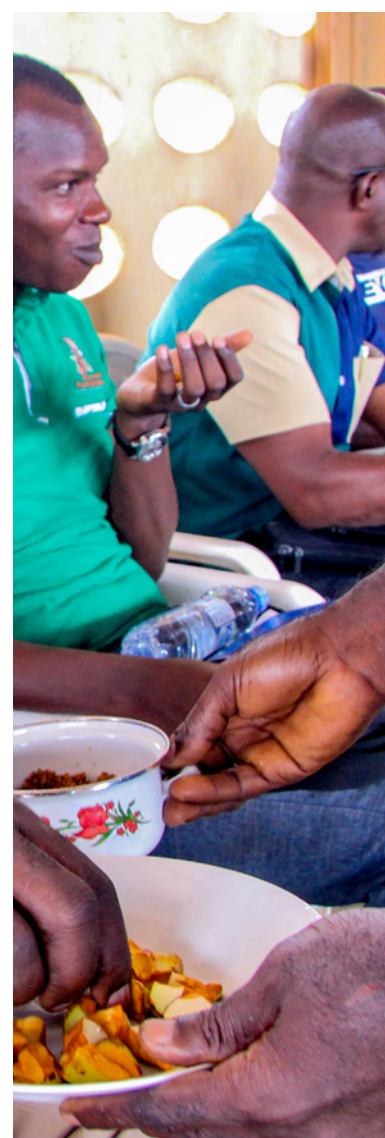


S.E. Jean-Luc Assi
Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

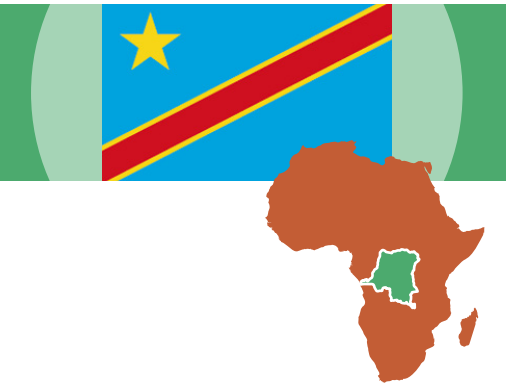
“ La Côte d'Ivoire est le deuxième producteur d'huile de palme du continent africain. Mais c'est également le premier producteur mondial de coca. Pendant trop longtemps, les différentes filières ont travaillé sans véritable synergie. Mais nous nous sommes rendu compte de l'importance de réunir les différentes filières de la production agricole afin de créer un changement durable. Et, pour l'essentiel, nous y sommes parvenus.

Par la suite, nous avons commencé à travailler avec l'Association Interprofessionnelle de façon à mettre en œuvre, sur le terrain, les fondements de nos politiques et processus. À présent, nous disposons des capacités requises, nous avons pris des engagements et nous avons mis en place une collaboration entre les différents secteurs de matières premières agricoles permettant d'assurer une production durable, ayant un réel impact, à grande échelle, pour les individus qui vivent et travaillent en Côte d'Ivoire.

”



République démocratique du Congo



AU CŒUR DU BASSIN DU CONGO

La plupart des terres propices à la culture du palmier à huile dans le bassin du Congo se trouvent en République démocratique du Congo.

▶ **155.5m** d'hectares de forêt
▶ **3.83%** de la surface boisée de la planète

Avancées obtenues par l'APOI

APPUI AUX PETITS EXPLOITANTS

Engagement à garantir le soutien à la production des petits exploitants sans défricher les forêts pour permettre cette expansion.

LES APPROCHES HCV, HCS ET CLIP SONT MIEUX COMPRISES

Meilleure compréhension de l'importance des approches HCV, HCS et CLIP de la part des acteurs publics, et leurs adoption par les peuples autochtones et les communautés locales. Les femmes et les groupes marginalisés jouent un rôle actif dans la plateforme. La participation des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions contribuera à la gestion de l'occupation des sols.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

La plateforme de l'APOI a elle aussi harmonisé ses activités avec le Plan national de préparation REDD+ 2016-2021 de la RDC.



S.E. Desire M'Zinga Birihanze,
Ministre de l'Agriculture

“ Le bassin du Congo constitue l'un des écosystèmes les plus diversifiés au monde, qui présente de grandes opportunités et d'immenses défis. Nous devons également assurer la gestion d'un écosystème complexe de parties prenantes, incluant des petits exploitants, le véritable moteur du secteur agricole de la région, des communautés locales et des populations autochtones.

De ce fait, nous sommes particulièrement fiers d'avoir aligné les travaux de l'APOI sur notre processus national de préparation à la REDD+ et nous pouvons commencer à procéder à la mise en œuvre sur le terrain dans les différents secteurs des matières premières agricoles via le Partenariat pour les produits agricoles de base durables en Afrique. Cela nous permettra de protéger le système forestier le plus riche et diversifié de notre planète, tout en soutenant notre économie et nos populations.

”

Gabon



UN CHAMPION DU COUVERT FORESTIER

Le Gabon montre comment atteindre le développement durable pour les pays à haut couvert forestier tout en améliorant les moyens d'existence des populations et en préservant les abondantes forêts tropicales encore présentes.

S.E. Charle Mve Ellah
Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

Avancées obtenues par l'APOI



HAUSSE DE LA PRODUCTION ZÉRO DÉFORESTATION

Formation des acteurs nationaux sur les approches HCV, HCS et CLIP et sur la manière de mettre en œuvre les exigences de la filière afin qu'ils et elles puissent bénéficier de l'expansion du palmier à huile et participer au marché.

RESPECTER LES NORMES INTERNATIONALES

En se conformant aux normes internationales telles que RSPO, HCV et HCS, le Gabon les a également adaptées par l'interprétation nationale de la RSPO.

PROTECTION DU PATRIMOINE FORESTIER

Le modèle du Gabon inclut l'affectation de parcelles pour l'intégration de la préservation des zones à haute valeur de conservation et présentant des stocks à forte teneur en carbone. Le Gabon a fait de la RSPO sa norme nationale.



“ Le Gabon a indiqué clairement que tout projet de développement de l'huile de palme devait être certifié RSPO, avoir recours au processus CLIP ainsi qu'à d'autres processus assurant la production durable qui permet de protéger notre nature et nos populations. Déterminés à protéger la richesse de nos forêts, nous avons également déplacé la production de l'huile de palme dans des zones de savane.

Toutefois, nous savons également que nous devons protéger nos petits exploitants, qui se trouvent au cœur de la production d'autres matières premières. Le Partenariat pour les produits agricoles de base durables fournit la base pour travailler au niveau du paysage, avec les communautés et les entreprises.

”

Ghana



COLLABORATION INTERSECTORIELLE

Le Ghana a mis sur pied une plateforme nationale multifilières regroupant divers acteurs, qui a mené à la création de l'Autorité de développement des cultures arboricoles, approuvée par l'État par le truchement de son Ministère de l'alimentation et de l'agriculture.

S.E. Yaw Frimpong Addo
Sous-ministre de l'Alimentation
et de l'Agriculture

Avancées obtenues par l'APOI



INTÉGRATION DE LA PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES

L'égalité femmes-hommes et l'inclusion sociale ont fait l'objet d'une attention particulière afin de veiller à ce que les groupes marginalisés soient dûment pris en compte, notamment les femmes, les travailleurs migrants et les jeunes.

AUTORITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CULTURES ARBORICOLES

Une nouvelle entité juridique créée pour réguler six filières agricoles : palmier à huile, noix de coco, mangue, karité, caoutchouc et anacarde. C'est cette Autorité qui est responsable de l'APOI.

LES AGRICULTEURS EN PREMIÈRE LIGNE

Hausse des investissements dans les programmes par les entreprises du secteur privé pour créer des emplois et des revenus pour les petits exploitants agricoles, notamment par la formation pour améliorer la productivité de leurs exploitations.



“ La transition entre l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique (APOI) et le Partenariat pour les matières premières durables en Afrique (ASCI) a été possible grâce au travail acharné des pays qui sont représentés ici aujourd'hui.

Le gouvernement du Ghana est en cours d'examen des dispositions de la Loi de l'Autorité de développement des cultures arboricoles (TCDA). Nous avons la conviction que la mise en œuvre des meilleurs principes de gestion, la protection des moyens d'existence des petits exploitants ainsi que la gestion de nos paysages forestiers à des fins de réduction de la déforestation dans notre chaîne de production agricole nous aideront à atteindre les résultats que souhaite atteindre l'ASCI.

En tant qu'organisme de réglementation, la TCDA cherche à augmenter ses financements afin de poursuivre ses travaux. En tant qu'organisme régional, nous avons hâte de collaborer avec des partenaires stratégiques afin de faire progresser la question de la production responsable de plusieurs matières premières dans le cadre de l'ASCI.

”

Libéria

UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Adoptant une approche multipartite, de concert avec l'APOI et la Plateforme nationale du palmier à huile du Liberia (NOPPOL), le Gouvernement a lancé une Stratégie nationale pour le palmier à huile qui place les droits fonciers et les collectivités locales au cœur de la production, du développement, et de la protection des forêts. Via les entreprises NOPPOL, les organisations de la société civile et la FDA s' (Autorité de développement forestier) accordent dans les discussions sur la manière dont le Libéria pourrait mettre en œuvre son cadre national pour l'approche CLIP.

Avancées obtenues par l'APOI

SOUTIEN JURIDIQUE POUR LES MOYENS D'EXISTENCE

La Loi sur les droits fonciers (2018) apporte un soutien juridique et réglementaire qui garantit qu'un consentement donné librement, préalablement et en connaissance de cause est exigé pour tous les promoteurs et investisseurs sur les terres relevant du droit coutumier.

VALEUR DES ÉCOSYSTÈMES

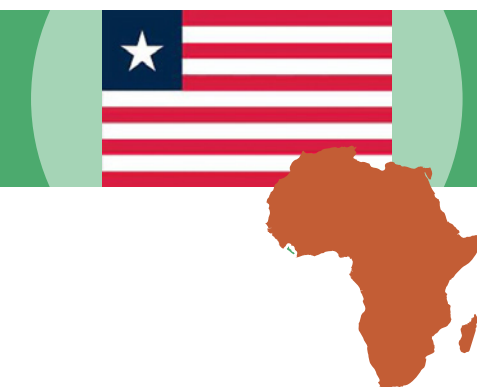
Les populations doivent être consultées concernant la moindre utilisation des terres coutumières, et doivent recevoir une juste compensation pour leur bonne gestion des précieux écosystèmes.

APPROCHES HCV-HCS

Exigées pour les études d'impact de l'utilisation des terres, ce qui garantit que les investisseurs potentiels sont conscients de tous les risques sociaux et environnementaux engendrés pour la terre, la nature et les personnes qui en dépendent.



S.E. Jeanine M. Cooper
Ministre de l'Agriculture



“ Les communautés souhaitent avoir la propriété sur leurs terres. Les investisseurs souhaitent sécurité et stabilité. Les entreprises souhaitent respecter la loi. Le Libéria a donc mis en place un cadre réglementaire qui est applicable à tous, et commence par la Loi sur les droits fonciers de 2018, ce qui constitue une remarquable avancée. De plus, pour toutes les attributions de terres, la loi impose dorénavant de mener le processus CLIP.

Ce cadre s'applique déjà à l'ensemble des matières premières, de la production, dans toutes les régions, quelle que soit leur taille. L'alignement sur les principes de durabilité, auxquels nous adhérons aujourd'hui, facilitera la collaboration entre l'ensemble des acteurs, assurant ainsi la conformité et instaurant un climat de confiance.



État d'Edo, Nigéria



UN IMPÉRATIF ÉCONOMIQUE

En 2018, l'État d'Edo est devenu un partenaire de la TFA, ce qui fait de lui son seul partenaire subnational.

► **5 ans**
de partenariat
avec la TFA

► Engagement
envers une
production durable
de l'huile de palme

Avancées obtenues par l'APOI



RÉFORMES INSTITUTIONNELLES ET RÈGLEMENTAIRES

Mise en place d'EdoGIS, d'ESOPP et d'une nouvelle Commission de la foresterie ; promulgation d'une nouvelle Loi sur la foresterie remplaçant celle de 1968.

PROTECTION DES DROITS

Les peuples autochtones et les communautés locales doivent donner leur consentement librement, préalablement et en connaissance de cause avant tout projet agricole.

PRODUIRE, PROTÉGER, RÉHABILITER (PPR) : INTÉGRATION DE LA GESTION DES FORÊTS ET DE L'EXTENSION DES PALMERAIES

Les entreprises doivent intégrer la formation des petits exploitants dans leurs activités, protéger les zones forestières au sein de leurs concessions et fournir des ressources pour réhabiliter une surface de forêts dégradées équivalant à 10-25 % des terres.

S.E. Mohammed Abdullahi
Ministre Fédéral de l'Environnement

“ Lorsque nous nous sommes lancés dans cette voie, nous avons convenu que tous les principes liés au développement durable de l'huile de palme devaient s'appliquer aux entreprises productrices d'huile de palme ainsi qu'aux entreprises forestières, ces deux secteurs étant intrinsèquement liés. Nous souhaitons que le développement de l'huile de palme constitue un moyen de reforestation et non pas une cause de déforestation. Notre nouvelle Commission forestière est la preuve de notre engagement à cet égard et constitue notre mécanisme de réalisation d'investissements privés via notre politique Produire, Protéger et Restaurer.

Nous continuerons d'investir dans les capacités techniques, telles que le SIG, et de bâtir le cadre réglementaire, notamment avec le processus CLIP. Tout ce que nous faisons, nous le faisons en collaboration avec le secteur privé, partenaire incontournable de l'État d'Edo, et avec comme objectif d'élargir l'adoption des principes du Partenariat pour les matières premières agricoles durables en Afrique à d'autres États du Nigéria.

”



République du Congo

FONDTIONS

Une plateforme nationale, des principes nationaux et un plan d'action pour leur mise en œuvre.

▶ **10%**
de terres propices au développement dans le bassin du Congo

▶ **223,340**
km². de forêts

Avancées obtenues par l'APOI

GUIDE NATIONAL SUR L'APPROCHE CLIP

En plus de former les fonctionnaires et les partenaires au consentement libre, informé et préalable, la RC a élaboré et validé des directives nationales sur le CLIP, une réalisation et un outil majeurs pour la filière.

LA SAVANE, PAS LES FORÊTS

Signature d'un arrêté ministériel visant à orienter les plantations de palmiers à huile de plus de 5 hectares vers les régions de savane, réduisant ainsi la pression sur les forêts du bassin du Congo.

GAGNER EN RATIONALITÉ CLIMATIQUE

Le Congo travaille également à l'élaboration d'une réglementation sur l'agriculture climatiquement rationnelle et à l'évolution de la plateforme de l'APOI pour l'épauler dans un avenir proche.



S.E. Rosalie Matondo
Ministre de l'Économie Forestière



“ Nous avons réalisé d'énormes progrès dans le développement du secteur de l'huile de palme, secteur certes relativement limité mais qui possède un gros potentiel dans notre pays, tout en apportant un soutien aux petits exploitants et en protégeant les forêts du bassin du Congo. Afin d'atteindre cet objectif, nous procédons, entre autres, de la manière suivante : nous orientons désormais tous nos projets de développement dans les zones de savane du pays, suite à un arrêté gouvernemental, afin de réduire la pression sur les forêts et la zone forestière de notre pays.

Nous avons également élaboré des directives visant à obtenir le consentement libre, informé et préalable des communautés. Ces directives s'appliquent bien au-delà du secteur de l'huile de palme, ouvrant ainsi la voie au Partenariat pour les produits agricoles de base durables en Afrique.



Sierra Leone

DOUBLE OBJECTIF

La plateforme est coprésidée par le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire et par le Ministère du commerce et de l'industrie, ce qui rend compte de la double approche faisant intervenir le secteur privé d'une part, les communautés forestières et les agriculteurs d'autre part.

Avancées obtenues par l'APOI

PROCESSUS D'ACQUISITION DE TERRES

La plateforme de l'APOI participe à la mise en place de cinq programmes de nouveaux moyens d'existence (tels que l'apiculture et l'aquaculture) pour réduire la dépendance des populations à la forêt pour leur survie.

APPROBATION DE LA RSPO

L'interprétation nationale RSPO pour le pays a été approuvée en novembre 2021 après concertation publique. Toutes les entreprises productrices d'huile de palme ainsi que les petits exploitants s'en inspireront.

GESTION DES PUIXS DE CARBONE

Suite aux formations dispensées, une grande entreprise a intégré les principes CLIP, HCV et HCS dans ses plans de gestion opérationnelle. Cela permettra de gérer les écosystèmes, d'augmenter le couvert forestier et les puits de carbone, et d'accroître la biodiversité au sein des plantations.



S.E. Foday Jaward
Ministre de l'Environnement



“ Nous avons parcouru un long chemin avec bon nombre de nos chers collègues du ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Sécurité alimentaire et du ministère du Commerce et de l'Industrie, montrant notre engagement en faveur du développement d'une agriculture durable et du secteur privé. En tant que Ministre de l'Environnement de Sierra Leone, c'est avec une grande fierté que nous lançons dans cette nouvelle étape que constitue la signature du Partenariat pour les produits agricoles de base durables en Afrique, qui fournit une plate-forme unique pour l'ensemble des projets de développement futurs.

Les travaux menés sur le terrain l'ont été avec l'approbation de l'interprétation nationale de la norme RSPO, et un engagement fort dans le processus de la part du secteur privé. Outre le secteur de l'huile de palme, nous avons également veillé à ce que tout projet de développement ait recours à un processus CLIP afin de s'assurer que les communautés gardent le contrôle de leurs terres et du futur du paysage national.

”

Signature : observations finales

Dr. Honoré Tabuna

Commissaire à l'environnement, aux ressources naturelles, à l'agriculture et au développement rural, Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)



“ *La Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale s'efforce de veiller à ce que nous ayons la stabilité économique et politique nécessaire pour assurer un développement durable et équilibré dans la région. Le bassin du Congo est au cœur des régions forestières du monde et nous avons la responsabilité à la fois de conserver nos forêts et de développer une économie forestière durable pour nos populations.*

L'Initiative pour des produits agricoles de base durables en Afrique s'appuie sur les mêmes fondations que nous avons posées pour construire cette économie forestière durable : la protection de la nature, des moyens de subsistance et du climat, tout en incluant les petits exploitants et les communautés dans le processus. En fait, trois des cinq piliers clés qui guident notre travail à la CEEAC concordent fortement avec cette nouvelle initiative : l'environnement et les ressources naturelles ; l'aménagement du territoire et les infrastructures ; le genre et le développement humain.

Ceux-ci sont essentiels pour l'avenir de la région d'Afrique Centrale et je suis encouragé de voir des collègues d'Afrique centrale et occidentale travailler ensemble à travers notre région forestière, sur de multiples produits de base et sur des problèmes clés, avec le soutien et l'engagement de la communauté internationale et du secteur privé, afin qu'ensemble nous puissions construire un avenir durable en Afrique.





AFRICA | **INITIATIVE**
SUSTAINABLE | **DES PRODUITS**
COMMODITIES | **AGRICILES DE**
INITIATIVE | **BASE DURABLES**
| **EN AFRIQUE**

AFRICA SUSTAINABLE COMMODITIES DECLARATION

DÉCLARATION RÉGIONALE POUR L'INITIATIVE DES PRODUITS AGRICOLES DE BASE DURABLES EN AFRIQUE

**COP 27 EGYPT
NOVEMBER 9TH 2022
SHARM EL SHEIKH**

INITIATIVE DES PRODUITS AGRICOLES DE BASE DURABLES EN AFRIQUE (ASCI) DÉCLARATION RÉGIONALE POUR L'INITIATIVE DES PRODUITS AGRICOLES DE BASE DURABLES EN AFRIQUE (ASCI)

- Reconnaisant la vision commune pour une production agricole¹ prospère dans la région, qui génère des emplois et richesses pour les communautés locales et les peuples autochtones, tout en étant durable sur le plan environnemental et social, et en protégeant les riches forêts tropicales de la région
- Tenant compte de l'importance du secteur agricole pour le développement et la diversification économique, la lutte contre la pauvreté en milieu rural, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable dans les pays concernés
- Reconnaisant le rôle crucial des forêts et de la conservation de forêts dans la lutte contre le changement climatique
- Tenant compte du rôle joué par le développement agricole comme vecteur de déforestation
- Reconnaisant l'importance des partenariats public-privé pour un développement économique durable Reconnaisant la nécessité de promouvoir les petits producteurs dans le développement d'une agriculture durable
- Conscients de la nécessité de promouvoir, d'encourager et d'accélérer le développement socio- économique des pays africains en vue d'améliorer le niveau de vie des populations et de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Conscients de la nécessité de promouvoir des systèmes agricoles et forestiers efficient, inclusifs et résilient
- Considérant les traités et conventions internationaux et régionaux pertinents ratifiés par les pays signataires, et réaffirmant le besoin de tenir les promesses liées aux Objectifs de Développement Durable

Nous, les gouvernements soussignés [pays à nommer à mesure qu'ils signent] nous engageons solennellement à:

- Renforcer la collaboration avec les partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre les plans d'action découlant de cette initiative, en tenant compte des plans nationaux de développement et d'utilisation des terres, ainsi que des enjeux sociaux relatifs aux régimes fonciers et au respect des droits collectifs des communautés locales et des peuples autochtones
- Prendre des mesures visant à encourager l'adoption des bonnes pratiques de production aussi bien par les agro-industries que les petits producteurs et favoriser l'effectivité du paiement des services écosystémiques
- Promouvoir les droits de petits producteurs, des communautés locales et des peuples autochtones en facilitant leur accès aux moyens de production et aux marchés
- Faire des principes fondateurs suivants la base de cette Déclaration :
 - i. Durabilité (économiquement viable, responsable et inclusif sur le plan social et acceptable sur le plan environnemental)
 - ii. Bonne gouvernance et gestion judicieuse de nos ressources naturelles
 - iii. Transparence, et redevabilité
 - iv. Respect des droits de l'homme, des communautés locales et des peuples autochtones
 - v. Collaboration et partenariats; et
 - vi. Partage équitable des bénéfices
- Faciliter la participation et l'inclusion des parties prenantes dans les processus d'investissement pour des paysages de production durable
- Promouvoir une croissance socio-économique qui est en équilibre avec la protection de l'environnement, soutient et améliore les moyens de subsistance locaux durables et respecte les contributions déterminées au niveau

1. Définition Produit de base: huile de palme, cacao, hévéa, café, noix de cajou, etc¹

- national (CDN) ainsi que d'autres engagements environnementaux et sociaux internationaux et régionaux
- Adopter et mettre en œuvre des outils de planification territoriale multisectorielle en vue de rationaliser l'utilisation des terres et éviter les conflits d'usage et la déforestation y afférente
- Reconnaitre les avantages environnementaux et les implications sur le marché des engagements de zéro déforestation nette due au développement des secteurs des produits agricoles de base par de nombreuses entreprises, gouvernements et organisations internationales. Ils s'engagent donc à travailler et accompagner avec détermination les différentes parties prenantes opérant dans le secteur agricole pour atteindre les engagements nationaux et objectifs de zéro déforestation nette
- Promouvoir des filières de produits agricoles de base qui assurent la survie à long terme de la biodiversité unique de l'Afrique et des écosystèmes et services écosystémiques d'importance mondiale, notamment nos forêts tropicales. Nous nous engageons à identifier et à protéger les parties vitales de notre patrimoine naturel en adoptant des outils spécifiques au contexte et des outils adaptés localement tels que les concepts de Hautes Valeurs de Conservation (HCV) et de Hauts Stock de Carbone (HCS) ainsi qu'à garantir que la planification et la gestion des plantations s'efforcent de sécuriser et de protéger ces zones importantes de biodiversité dans les paysages agricoles
- Développer et promouvoir des filières agricoles qui améliorent la productivité tout en apportant des emplois à nos populations, assurant des conditions de travail justes et équitables, travaillant à l'amélioration des moyens de subsistance communautaires, et en contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'

- à la réduction de la pauvreté grâce à un partage équitable des avantages et bénéfices
- Encourager des investissements appropriés, responsables et transparents pour les produits agricoles de base en adéquation avec la présente Déclaration en adoptant des outils appropriés telle que la certification
- Développer des filières agricoles transparentes, inclusives, résilientes et équitables qui favorisent l'égalité de genre et la production des petits producteurs et respectent les droits fonciers et la propriété privée
- Assurer la protection des droits à la terre de tous nos peuples, notamment les peuples autochtones, les groupes marginalisés, les communautés dépendantes des forêts et d'autres groupes vulnérables de la société
- Assurer que tous les promoteurs et investisseurs recherchent et respectent le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des communautés locales et des peuples autochtones à travers l'utilisation des meilleures pratiques sociales appropriées, avant tout développement de projet agricole sur le terrain
- Travailler de façon participative avec les institutions nationales, bilatérales, multilatérales et régionales, le secteur privé, les petits exploitants, les communautés locales et les organisations de la société civile, en particulier celles qui représentent les peuples autochtones, pour assurer la conception et la mise en œuvre efficace des plans d'action nationaux
- Communiquer collectivement en tant que « Voix de l'Afrique » sur les problèmes mondiaux affectant le développement durable de nos filières agricoles
- Souligner notre détermination à prendre des mesures conformes à la présente Déclaration, en collaboration avec tous nos partenaires ; Bien que la présente Déclaration ne donne pas lieu à des droits ou obligations contraignants, nous évaluerons régulièrement nos efforts


La présente Déclaration reste ouverte à l'adhésion d'autres pays et nous, pays déjà signataires, invitons les autres pays partenaires à nous rejoindre dans la prise de cet important engagement public.

Remerciements

La gestion de l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique, initiative de la Tropical Forest Alliance, est confiée à Proforest, qui apportera un soutien au Partenariat pour les matières premières durables en Afrique piloté par les pays africains concernés.

Les travaux de Proforest ont été soutenus par UK Aid, service agissant au nom du gouvernement britannique, via son programme Partnerships for Forests (Partenariats pour les forêts).





**“
Je rêve de nos vastes déserts,
de nos forêts, de toutes
nos grandes étendues
sauvages. Nous ne devons
jamais oublier qu’il est de
notre devoir de protéger cet
environnement.”**

Nelson Mandela

Pour en savoir plus :

À propos du Partenariat pour les matières premières durables en Afrique, site web de Proforest

bit.ly/3HniV49

Magazine Perceptions de la TFA, coup de projecteur sur l'ASCI

bit.ly/3Y8QoW1

Séance de questions/réponses sur l'ASCI du magazine Business Insider avec Abraham Baffoe

bit.ly/3gFbWsc

Article d'Africa.com sur l'ASCI

bit.ly/3FEjDc8

Cinq ans de progrès vers le développement durable du secteur de l'huile de palme en Afrique - progrès réalisés et enseignements tirés de la Déclaration de Marrakech entre la CoP22 et la CoP26

bit.ly/3Hnjzvj

Contact:

abraham@proforest.net

nadia@proforest.net

Toutes les images © Proforest